COMMUNIQUE DE PRESSE BEAMA:
STATISTIQUES SECTEUR DES OPC AU 30 JUIN 2007

(1) Fonds de placement: croissance de la partie actions
(2) Progression sensible des fonds durables

La légère progression du marché belge[1] des fonds de placement pendant le second trimestre de 2007 est principalement imputable à la partie actions des portefeuilles de fonds. Ainsi, la tendance des trimestres précédents se poursuit.

Les nouveaux montants record placés dans des fonds de placement en investissement socialement responsable et durable confirment une fois de plus la position de premier plan que la Belgique occupe en la matière en Europe.

Evolution du marché belge des fonds

Au cours du deuxième trimestre de 2007, l'encours[2] des fonds de placement commercialisé en Belgique a progressé de € 0,73 milliard (+ 0,4%), pour passer à € 178,01 milliards.

L'actif net en Belgique des fonds obligataires a baissé de 4,3% au cours du 2ème trimestre. L'impact de la Loi-programme de 2005[3] est perceptible à ce niveau, ce qui explique une fois de plus le retard de croissance par rapport à la tendance européenne. Au niveau européen, l'encours des ces fonds à revenu fixe est resté quasiment en status-quo pendant la même période.

L'encours commercialisé en Belgique des fonds d'actions, des fonds avec protection de capital, des fonds mixtes, des fonds d'épargne-pension et des fonds immobiliers a augmenté au cours du 2ème trimestre de 2007 de 1,7%.
Les OPC d'actions sont devenus la catégorie d'OPC la plus importante sur le marché belge et ont dépassé les OPC d'obligations.

1 Est défini comme "marché belge": l'actif net de fonds de placement de droit belge et étranger distribué publiquement en Belgique. Le terme fonds (de placement) renvoie à OPC (Organisme de Placement Collectif).

2 actif net des OPC de droit belge et étranger distribués publiquement en Belgique, corrigé pour les chiffres de double comptage.

3 Instauration d'un Précompte Mobilier touchant le particulier belge en cas de vente de ses parts d'OPC de capitalisation harmonisés, investissant pour plus de 40% en valeurs à revenu fixe.

Actif net distribué publiquement en Belgique de fonds de placement belges et étrangers au 30 juin 2007

	Total des actifs en € milliards	Différence 2ème trimestre en € milliards	Ecart en %	Part dans le total du marché
Fonds obligataires et fonds monétaires	47,42	- 1,39	-2,8%	26,6%
Fonds d'actions	43,93	1,81	4,3%	24,7%
Fonds avec protection de capital	42,96	- 0,32	-0,7%	24,1%
Fonds mixtes	24,59	0,89	3,8%	13,8%
Fonds d'épargne-pension	12,00	0,45	3,9%	6,7%
Autres fonds	7,12	- 0,70	-9,0%	4,0%
Total	**178,01**	**0,73**	**0,4%**	

Pour le 2ème trimestre, on compte net 102 fonds de placement[4] supplémentaires commercialisés sur le marché belge. Les fonds nouvellement commercialisés représentent € 2,89 milliards d'actifs, dont € 2,17 milliards en provenance de fonds avec protection de capital répartis sur 91 compartiments.

	Nombre de fonds nouvellement commercialisés	Nombre de fonds dont la commercialisation est clôturée	Net
de droit belge	103	46	57
de droit étranger	57	12	45
Total	**160**	**58**	**102**

[4] Il s'agit en l'occurrence tant de nouveaux OPC que de compartiments d'OPC.

La Belgique, leader en matière de fonds de placement en investissement socialement responsable et durable (ISRD)

Au 30 juin 2007, la catégorie des fonds de placement durables comprenait 71 compartiments, soit 9 de plus que 3 mois auparavant.

A la fin du 2ème trimestre de 2007, l'actif net commercialisé en Belgique se chiffrait à € 6,95 milliards, contre € 6,45 milliards à fin mars 2007 (+ 7,8%). Avec ce montant, ces fonds représentaient 3,9% du total du marché des fonds en Belgique, contre 3,6% le trimestre précédent. La Belgique confirme ainsi sa position de leader en Europe en ce qui concerne la part des fonds ISRD dans le total du marché.

La catégorie des fonds de placement thématiques comprend 3 compartiments, représentant un actif net distribué en Belgique de € 0,17 milliard (0,1% du total du marché belge des fonds).

La liste complète des fonds de placement ISRD ainsi que la définition et la méthodologie utilisées par BEAMA peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.beama.be.

Josette Leenders
Secrétaire général
BEAMA

Hugo Lasat
Président
BEAMA

BEAMA / 12 octobre 2007

Coordination contacts presse :
Febelfin
Marina De Moerlooze
Tél. 02 507 69 99 / Fax 02 507 68 68
GSM 0495 59 69 99
marina.demoerlooze@febelfin.be